



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION N° 230-2022

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 06/10/2022 par Monsieur LIVERNAIS – Sté LIVERNAIS TP – 16 rue Emile Grapperon – 28150 VOVES

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de changement d'un poteau incendie pour le compte de CMEau il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir de 17/10/2022 et pour une durée de 60 jours, la circulation à l'intersection de la rue Raymond Bataille et la Rue du Général de Gaulle sera réglementée pour permettre le bon déroulement de travaux de changement d'un poteau incendie pour le compte de CMEau. La circulation sera restreinte et les travaux signalés par panneaux B15/C18. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement interdit.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise LIVERNAIS TP.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise LIVERNAIS TP sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 06/10/2022

Le Maire
Jacky GAILLIER



Affiché électroniquement et publié en ligne le : 06/10/2022